

## Projet sicap gatin eole Beaune la Rolande, Batilly en Gâtinais, Barville en Gâtinais

La synthèse des enjeux environnementaux est décrite dans le document 202110\_DDAE\_VOL3\_Bois de Chaumont\_v2\_Annexes\_pages 253-509 de la page 270 à 279.

### Impact sur la biodiversité :

5 Eoliennes sont prévues autour du bois de Chaumont, près d'un cours d'eau, le Ruisseau du Renoir, 3 sont prévues à proximité immédiate de l'ancienne voie de chemin de fer, dans la zone d'implantation potentielle, il y a aussi des haies, des boisements et des prairies, tous ces milieux constituent des réserves naturelles de biodiversité.

Pour permettre la construction des éoliennes E3, E4, E5, il est prévu de renforcer le chemin bordant l'ancienne voie ferrée, (voir Image1), cette zone est identifiée comme présentant un enjeu écologique et fonctionnel assez fort. La destruction de plus de 100m d'une haie arbustive est aussi prévue.

Les enjeux écologiques et fonctionnels sont assez localisés au sein de la zone d'implantation potentielle

Un enjeu assez fort :

- la voie ferrée désaffectée et aux milieux associés, ainsi qu'au Ruisseau du Renoir (intérêt pour les chauves-souris)
- la friche postculturelle en limite nord-est (intérêt pour les insectes)
- la prairie mésophile au sud du ruisseau (intérêt pour les oiseaux)
- les lisières et piste de la chênaie-charmaie et du boisement mixte proches de la voie ferrée (intérêt pour les chauves-souris)

Un enjeu moyen :

- autres lisières de bois et au cœur des boisements de la chênaie-charmaie et des boisements mixtes (intérêt pour les chauves-souris) ;
- milieux arbustifs et herbacés (fourrés, jeune plantation, prairies, pelouses et friches) attenants à la ligne de chemin de fer (intérêt surtout pour les chauves-souris) ;
- cultures en bordure des principaux chemins agricoles et route à faible circulation (intérêt pour les oiseaux).

Le porteur de projet prévoit les impacts potentiels suivant sur l'environnement (page 25, vol2) :

#### Oiseaux

En phase travaux, le Vanneau huppé est susceptible de subir un impact brut moyen par perturbation de la nidification. Toutes les autres espèces considérées sont concernées par un risque de perturbation faible à négligeable. Pour toutes les espèces, y compris celles reconnues comme sensibles à l'éolien, l'impact lié au risque de collision est faible et non significatif. La perturbation de la trajectoire des oiseaux migrateurs est faible.

#### Chauves-souris

En phase travaux, une légère perturbation des territoires de chasse et routes de vol est envisageable, en particulier près de E5. L'impact est moyen au droit de E5 et faible ailleurs.

En phase d'exploitation, l'impact par perturbation des routes de vol est jugé faible, mais potentiellement significatif. L'éclairage des plateformes peut quant à lui attirer diverses chauves-souris telles que les pipistrelles.

L'impact lié au risque de collision est évalué à globalement moyen en mai, assez fort de juin à septembre, moyen en octobre, faible à négligeable aux autres périodes. Au plan spécifique, seules les espèces de haut vol montrent un risque d'impact significatif. L'impact est moyen pour la Noctule de Leisler et pour la Noctule commune (populations locales et migratrices). Il est moyen pour la Pipistrelle de Nathusius (populations migratrices uniquement) et ne dépasse pas le niveau faible pour toutes les autres espèces. Un risque légèrement supérieur est défini pour E5, à 65 m d'une lisière.

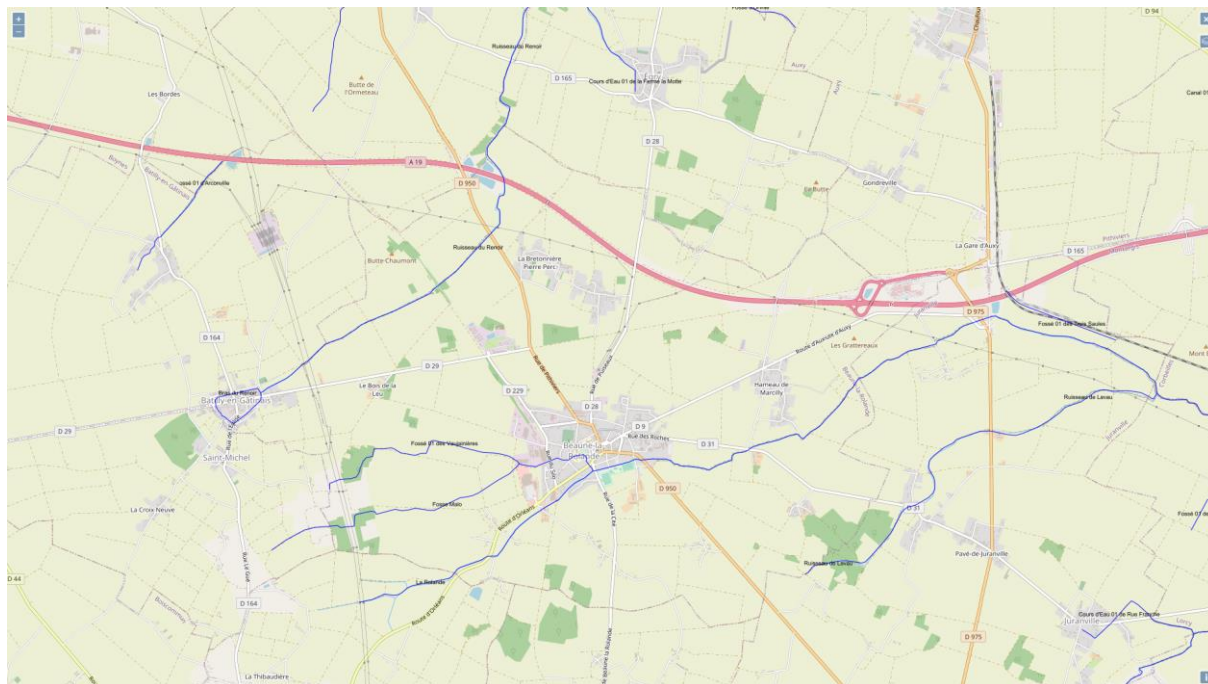


### Impact hydrologique :

La présence d'une zone humide au sein de la ZIP est probable, en raison de la traversée du Ruisseau du Renoir (100m de E5 et 362m de E2)

La ZIP du projet est traversée par un cours d'eau, le ruisseau du Renoir, 2 autres cours d'eau, le fusain, la Rolande et deux Fossés, le fossé Malo et le fossé des Vaujainières sont situés dans l'AER.

[https://id.eaufrance.fr/Commune\\_2021/45030](https://id.eaufrance.fr/Commune_2021/45030)



La zone est très argileuse, il a été nécessaire de drainer soigneusement afin d'exploiter les terres agricoles, les tranchées pour le passage des câbles et le passage des engins de chantiers pour la construction des éoliennes détruira les drainages et les terres deviendront infertiles.

### Impact sur le patrimoine humain :

L'éolienne E5 est assez proche du site classé SEVESO, (cuves contenant des hydrocarbures) → risque pour la population en cas d'incident.

L'éolienne E1 est proche (500m) du relais électrique et des lignes haute-tension, → risque de coupures électriques entre autres pour les habitants desservis par ces lignes HT, en cas d'incident.

L'habitat est dispersé dans cette zone de plaine, ce parc éolien est situé au centre de nombreux hameaux (le Bois de la leu, la Pierre percée, Romainville, Arconville, les bourgs de Saint-Michel, de Batilly, de Barville, de Beaune la Rolande)

### Impact sur le patrimoine culturel :

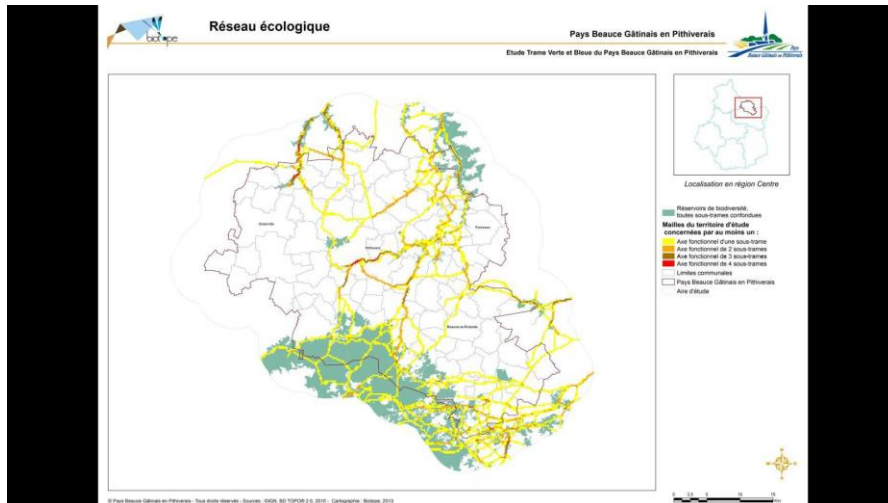
Des sites archéologiques sont répertoriés près dans la ZIP.

### Impact visuel sur le patrimoine beaunois :

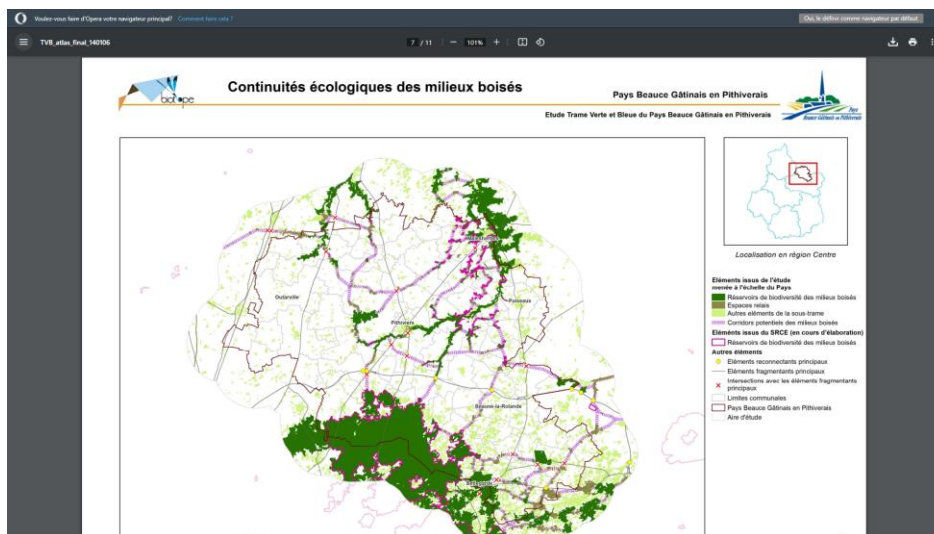
- Le jardin de la Javélière situé à moins de 2km (commune de Montbarrois) est en surplomb de la « plaine de Beaune », ce havre de paix ouvert au public et aussi sujet d'un reportage pour France5 sera visuellement défiguré par le parc éolien.
- L'église de Beaune la Rolande classée aux monuments historiques en 1911.
- Également classés et situés dans un périmètre de 5km autour du projet, l'église de Batilly, le château de Saint-Michel, l'église de Saint-Loup de Vignes, la chapelle Saint Lazare et l'église de Boiscommun.

Ce projet va à l'encontre des actions menées dans le cadre de la trame verte et bleue du Pithiverais, notamment sur la continuité écologique des milieux boisés, la zone d'implantation des éoliennes du projet est sur un corridor potentiel des milieux boisés. « Les liaisons entre réservoirs de biodiversité sont essentiellement constituées par les vallées, mais aussi par le réseau hydrographique, le maillage de bosquets ou de haies et les voies ferrées non exploitées. »

[http://www.pays-du-pithiverais.fr/fic\\_bdd/pdf\\_fr\\_fichier/biotope\\_tvb\\_pbgp\\_synthese\\_1476793269.pdf](http://www.pays-du-pithiverais.fr/fic_bdd/pdf_fr_fichier/biotope_tvb_pbgp_synthese_1476793269.pdf)



[http://www.pays-du-pithiverais.fr/fic\\_bdd/pdf\\_fr\\_fichier/tvb\\_pbgp\\_atlas\\_final\\_140106\\_1476794757.pdf](http://www.pays-du-pithiverais.fr/fic_bdd/pdf_fr_fichier/tvb_pbgp_atlas_final_140106_1476794757.pdf)



[http://www.pays-du-pithiverais.fr/fic\\_bdd/pdf\\_fr\\_fichier/biotope\\_tvb\\_pbgp\\_phase2compressed\\_1455180174.pdf](http://www.pays-du-pithiverais.fr/fic_bdd/pdf_fr_fichier/biotope_tvb_pbgp_phase2compressed_1455180174.pdf)

Les communes de Beaune la Rolande, Batilly en Gatinais et Barville en Gatinais sont concernées par les actions suivantes :

- Fiche n°5 p58 : Préserver et restaurer les corridors situés le long des voies ferrées
- Fiche n°6 p66 : Renforcer l'attractivité des passages à faune et réaliser un suivi
- Fiche n°8 p78 : Préserver les têtes de bassin et les sources des cours
- Fiche n°9 p85 : Restaurer la fonctionnalité des cours d'eau et des zones humides
- Fiche n°10 p93 : Préserver et gérer les berges de cours d'eau

**Aux vues de ces quelques éléments relevés dans la documentation, la balance bénéfiques / risques du projet penche largement vers les risques, ce projet est un désastre pour l'environnement beaunois.**

Mme GAUDIN-BEUCHER Monique  
45340 Montbarrois